
Lecture d'une adresse par une députation de Commune-Affranchie, ci-devant Lyon (Rhône), et réponse du président, lors de la séance du 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture d'une adresse par une députation de Commune-Affranchie, ci-devant Lyon (Rhône), et réponse du président, lors de la séance du 16 vendémiaire an III (7 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 376;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17236_t1_0376_0000_3

Fichier pdf généré le 07/10/2019

54

Plusieurs autres pétitions ont été lues et renvoyées aux différents comités qu'elles concernent (80).

55

Une députation de Commune-Affranchie [ci-devant Lyon, Rhône] est admise à la barre; elle vient fixer l'attention de la Convention nationale sur l'état où se trouve cette cité industrielle. « Arrachez aux brigands, dit l'orateur, jusqu'à l'espérance, et vous aurez tout fait pour briser les chaînes honteuses de notre commune, pour lui rendre la force, la toute-puissance de ses pensées et de ses spéculations : vous aurez fait à notre commune la seule avance efficace qu'elle vous demande; versez avec usure ses riches et utiles productions dans la balance politique : vous lui aurez donné le mouvement et la vie ».

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi de l'adresse aux comités de Commerce et de Salut public (81).

Une députation de Commune-Affranchie admise à la barre; l'orateur :

Citoyens représentants,

Depuis vingt-trois jours Commune-Affranchie ose pétitionner à votre barre : des cris élançés de tous les coeurs républicains vous demandent, par notre organe, le rétablissement de ses ateliers, de ses manufactures, pour procurer à de nombreux habitans le travail que leurs bras industriels réclament avec instance, et à la République les immenses ressources qu'elle a droit d'attendre de notre amour et de notre reconnaissance.

Nous vous avons présenté le tableau de la situation déplorable de notre commune. Chaque jour notre dénuement devient plus affreux. Nous ne sommes plus, il est vrai, sous le sceptre de fer du brigandage; mais il nous tient encore dans l'engourdissement et la stupeur. Nous craignons son retour épouvantable; car il vit toujours, il s'agite, il menace impunément dans nos murs le courage et la vertu qui ont juré son anéantissement; il semble croire que les scellés seront éternellement sur la justice.

Hâtez-vous, citoyens représentants, de la développer d'une manière prompte et terrible contre lui; enfoncez son cadavre à une telle profondeur, que ses exhalaisons de terreur ne puissent plus se mêler à l'air de la liberté. Arrachez aux brigands jusqu'à l'espérance, et vous aurez tout fait pour briser les chaînes honteuses de notre commune, pour lui rendre la force, la toute-puissance de ses pensées et de ses spé-

culations. Vous aurez fait à notre commune la seule avance efficace qu'elle vous demande, pour verser avec usure ses riches et utiles productions dans la balance politique; vous lui aurez donné le mouvement et la vie.

Ce ne sera pas notre faute si Commune-Affranchie, privée de ses droits de cité et de sa dignité républicaine, reste encore long-temps dans sa flétrissante stagnation; si les vices de l'oisiveté dégradent le génie de sa population; si le brigandage, continuant d'exercer son empire hideux et dévorant, il n'existe plus de trace des matières premières qui remplissoient nos magasins, ni aucun des républicains industriels qui se montrent avides de les mettre en valeur, nous n'avons aucun reproche à nous faire. Nous étions chargés de vous dire la vérité, nous l'avons dite toute entière : nous avons rempli notre devoir. Vive la République, vive la Convention.

Cette adresse est plusieurs fois applaudie (82).

Réponse du président (83).

Citoyens,

Vous n'êtes plus, dites-vous, sous le sceptre de fer du brigandage, mais on vous menace encore de son retour; ne craignez rien, braves républicains, le monstre de la tyrannie et du crime est abattu, il ne se relèvera jamais. La Convention tient en main la massue du peuple, celle de la justice; elle l'apesantira sur tous les ambitieux et les brigands; elle se fera respecter : par-tout elle encouragera les arts, l'agriculture et le commerce; elle ne souffrira pas que des scélérats et des fripons osent entraver sa marche; elle anéantira tous les intrigans et les dominateurs. Reposez-vous sur son énergie, elle veut gouverner seule pour le bonheur du peuple, elle gouvernera en effet; c'est sur les ruines du crime qu'elle élèvera l'édifice de la prospérité publique.

La Convention décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin, et le renvoi au comité de Commerce.

56

VILLERS, au nom des comités de Salut public, de Commerce et des Finances : Vous avez chargé vos comités de Commerce et des Finances de vous faire un rapport sur les moyens les plus avantageux de rendre à la circulation et au commerce les marchandises qui avaient été expédiées pour Commune-Affranchie et les autres communes déclarées en état de rébel-

(82) *Débats*, n° 746, 252-253; *Bull.*, 16 vend.; *Moniteur*, XXII, 174; *Ann. R. F.*, n° 17; *F. de la Républ.*, n° 17; *Gazette Fr.*, n° 1010; *J. Fr.*, n° 742; *J. Paris*, n° 17.

(83) *Bull.*, 16 vend.; *Gazette Fr.*, n° 1010; *J. FR.*, n° 743; *J. Perlet*, n° 744; *Mess. Soir*, n° 780; *M. U.*, XLIV, 248; *Rép.*, n° 17.

(80) *P.-V.*, XLVII, 16.

(81) *P.-V.*, XLVII, 16.